

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2023

## INTERDICTION DE L'ÉCRITURE DITE « INCLUSIVE » - (N° 777)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 8

présenté par

Mme Faucillon et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les cosignataires de cet amendement s'opposent à l'interdiction de l'écriture inclusive formulée par les députées et députés du groupe Rassemblement national. L'écriture inclusive recouvre un ensemble de pratiques visant à ne pas faire du genre masculin le genre universel. Cela recouvre toute une série de pratiques, largement utilisées. Il y a l'utilisation de mots épïcènes, c'est-à-dire prenant la même forme aux deux genres ( personnel politique au lieu d'homme politique ou encore le mot fasciste), la double flexion (travailleuses, travailleurs ou encore toutes et tous), l'utilisation d'un point médian ou de tirets ( les exilé-e-s doivent être accueilli-e-s ). Vouloir l'interdire n'a aucun sens, si ce n'est celui de s'opposer à toute forme de promotion de l'égalité de genre dans le langage, quitte à consacrer une partie de sa journée parlementaire à débattre d'un texte à la rédaction ridicule.